



NOUVEAU L'Institut propose à votre enfant de passer le code
en toute simplicité en partenariat avec l'école de
conduite « Crépy Permis » et l'organisme agréé SGS

2 SESSIONS
Au choix

Session 1 : Tous les lundis du 4 novembre 2019 au 13 janvier 2020
de 17h15 à 19h15 - Examen le 20 janvier 2020

Session 2 : Tous les jeudis du 9 janvier 2020 au 12 mars 2020
de 17h15 à 19h15 - Examen le 19 mars 2020

300€ par élève + 30€ pour l'examen

(comprenant frais d'inscription + séances de formation + pack web + livret de code)
Inscription individuelle à l'examen

L'examen du code se déroule dans l'établissement à l'issue de la formation par l'organisme SGS,
agréé par l'Etat, qui fait passer l'examen

INSCRIPTION

Identité de l'élève

Nom Prénom Classe

Adresse

Téléphone / / / / Mail@.....

Facebook

Coordonnées des Parents

Nom Prénom

Adresse

Téléphone / / / / Mail@.....

Fait le

Signature du responsable légal



Nombre de places limité, les inscriptions seront retenues par ordre d'arrivée,
(inscription avec PJ complétée et règlement arrivé à l'établissement).
Règlement par chèque à l'ordre de Crépy Permis



PIECES A FOURNIR A L'INSCRIPTION

Session 1 **INSCRIPTION AVANT LE 18 Octobre 2019**

Session 2 **INSCRIPTION AVANT LE 20 Décembre 2019**

- 2 E-photos d'identité (photo officielle permis avec flash code)
- 1 photocopie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 1 attestation d'hébergement et photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité
- Ancien dossier CERFA 02 et livret d'apprentissage (si en possession)
- Photocopie du livret de famille si nom différent
- A S S R 2
- Recensement
- Le bulletin d'inscription page 1
- Règlement

Le candidat déclare : Etre en instance d'examen

- Dans le même ou un autre département Oui Non
- Pour la même ou une autre catégorie Oui Non
- Comprendre et lire couramment le français Oui Non
- Devoir conduire un véhicule aménagé Oui Non

Le candidat a choisi : De suivre une formation selon la formule

- De l'apprentissage anticipé de la conduite (A.A.C) Oui Non
- De la conduite supervisée Oui Non

Le candidat est :

- Porteur d'un dispositif de correction de la vision
(verres correcteurs, lentilles de contact...) Oui Non
- Atteint à sa connaissance d'une affection et/ou d'un handicap susceptible d'être incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou de donner lieu à la délivrance d'un permis de conduire de validité limitée Oui Non
- Titulaire d'un pension d'invalidité civile ou militaire Oui Non

